



La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

A.P.C.V.E.B
BP 13374 - 31133 BALMA Cedex

courriel : apcveb@free.fr

RSS : <http://apcveb.free.fr/v4/backend.php3>

Mars 2007

notre site : <http://apcveb.free.fr>

SOMMAIRE

Editorial page 1

Aviation légère et Aérodrome de Lasbordès page 2

Accès aux documents légaux depuis Internet page 2

A.....tension ! page 2

Agenda 21 : Préparons ensemble le 21^{ème} siècle page 3

Ateliers APCVEB :
Journée « Laissons notre voiture au vestiaire » page 3

Le mal-être des grandes agglomérations page 4

Le Mot du Président

Notre assemblée générale approche. C'est pour nous l'occasion d'échanger avec les balmanais autour des temps forts de l'année écoulée, et aussi d'ouvrir de nouveaux dossiers. Voici un bref aperçu des actions principales de 2006.

Urbanisme et Transports - Après la forte activité de 2005 autour du plan local d'urbanisme, l'année 2006 fut pour l'APCVEB plutôt calme, les dés étant jetés pour la ZAC du Cyprié, peu d'information ayant filtré cette année là sur Gramont, et le projet de cœur de ville restant très préliminaire. Mais ce calme fut pour l'ensemble du Conseil l'occasion d'approfondir sa réflexion sur les liens entre aménagement du territoire et développement durable, notamment au sein des groupes de travail Agenda 21. Une période de réflexion en somme, dont vous trouverez quelques échos dans ces pages, et qui nous prépare au grand chantier à venir en 2007 : le lancement effectif de la ZAC de Gramont.

Nuisances sonores et aériennes - L'équipement en silencieux d'échappement des avions de Lasbordès se poursuit et certains aéroclubs ont acquis des avions peu bruyants de nouvelle génération. La charte est relativement bien respectée. Comme exigé par la loi, un nouveau Plan d'Exposition au Bruit a été défini. Il est très semblable à l'ancien ce qui fait qu'une grande partie de la future ZAC de Gramont sera située sous le tour de piste sans que des contraintes particulières soient édictées pour les constructions. Enfin, là encore comme exigé par la loi, la propriété et la gestion de l'aérodrome sont en cours de transfert de l'État vers la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse. Au plan national, une classification des types d'avions est en cours en fonction de leurs niveaux sonores.

Agenda 21 - L'implication de l'APCVEB se poursuit dans la réflexion engagée sur Balma. Ce groupe de travail, fort intéressant par les échanges qu'il génère, est encore loin de traiter de projets concrets. Après une année et demi d'existence et d'éducation mutuelle, la définition d'objectifs précis dans le cadre de la ZAC Gramont sera une épreuve de vérité. L'APCVEB reste confiante et motivée par cette aventure, qui n'en est qu'à ses débuts et doit s'inscrire dans la durée.

SEDD (Sensibilisation à l'environnement et au développement durable) – En plus des contacts et démarches que nous poursuivons auprès des élus en matière d'Urbanisme et de Transports, nous élargissons nos actions pour y inclure une sensibilisation plus directe des balmanais. En effet, dans ce domaine, nous sommes tous directement acteurs. Savoir trier ses déchets, gérer l'eau, choisir son mode de transport, bien construire ou rénover sa maison : autant de choix quotidiens qui influent sur l'environnement et le climat. C'est pourquoi nous avons inauguré en 2006 des ateliers « ludo-éducatifs » sur ce thème lors de la « journée sans voiture ». Nous poursuivrons cette démarche l'an prochain, et chacun d'entre vous peut s'y associer. Cette démarche se complètera par des visites thématiques pour nos adhérents.

Ces sujets vous intéressent ? Vous souhaiteriez de notre part une action plus soutenue ou plus étendue ? Venez débattre avec nous et soutenir notre action, en adhérant ou en participant : nous ne serons jamais assez nombreux.

Renaud LAURETTE

L'Assemblée Générale 2007

des adhérents de
notre Association
aura lieu

MARDI 24 AVRIL

à 20 h 30

**à la Salle Audio
Ecole Marie Laurencin
(entrée côté parking)**

Tous les Balmanais, même non adhérents, sont invités à prendre part à l'Assemblée Générale.

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'A.P.C.V.E.B. pour l'année 2007.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :email :

*Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus,
accompagné d'un chèque à l'ordre de l'APCVEB : 10 € par personne ou 16 € par famille*



Transfert de l'aérodrome : la loi du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales » prévoit le transfert à une collectivité locale, au plus tard le 1^{er} janvier 2007, de la propriété et de la gestion de 151 aérodromes possédés par l'État. C'est le cas de l'aérodrome de Lasbordes. Quand aucune collectivité ne se porte candidate comme cela a été le cas pour Lasbordes, le préfet doit désigner le bénéficiaire du transfert. En l'occurrence c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT) qui a été choisie. L'État doit transférer à cette collectivité les financements qu'il consentait en moyenne pour faire fonctionner l'aérodrome, c'est sur ce point que porteraient en particulier les discussions actuelles (les recettes de l'aérodrome sont très faibles).

Plaintes de riverains : plusieurs riverains se sont plaints, en juin, de manœuvres délicates et dangereuses que certains avions faisaient dans les environs du CEAT. L'APCVEB a organisé une réunion sur ce point avec les services de

l'aviation civile à Blagnac pour analyser le respect des circuits au vu des traces radar. Depuis la mise en œuvre de la charte, les nuisances ont été notablement réduites, mais certains cas d'incivilité subsistent. C'est pourquoi l'APCVEB reste attentive au respect des mesures de la charte.

Au niveau national : l'APCVEB a joué un rôle majeur dans la rédaction du rapport « *le bruit de l'aviation légère en France - la situation en 2005* ». Ce rapport a été remis en décembre 2006 à la ministre de l'Ecologie et du Développement Durable par un de nos membres, en qualité de président du groupe de travail « Aviation Légère ». Voir : http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=800.

Il recommande en particulier la création d'un label environnemental (avion peu bruyant). Les premières mesures acoustiques ont été réalisées en octobre et novembre sur l'aérodrome de Gaillac. Deux aéroclubs de Lasbordes y ont participé.

Accès aux documents légaux depuis Internet

La démocratie en ligne progresse peu à peu autour de nous.

Quand nous avons publié, il y a trois ans, notre premier article sur ce thème, les réactions ont été vives. Pourtant, petit à petit les progrès sont là : chacun peut désormais consulter le Plan Local d'Urbanisme sur le site de la municipalité, et la consultation relative à la nouvelle jonction Est est disponible sur le site du Grand Toulouse.

Globalement, pour les collectivités locales nous concernant, ces progrès restent l'exception, et la mise en ligne elle-même est perfectible :

- toutes les enquêtes publiques ne sont pas en ligne
- les conclusions des commissaires ne le sont jamais
- aucun mécanisme d'alerte n'est mis en place : le cyber-citoyen doit venir consulter tous les sites potentiellement intéressants de sa propre initiative.

Quant aux autres documents (retranscription des conseils municipaux, arrêtés, et autres documents administratifs légaux), ils campent toujours bien loin de la toile.

Face à cette situation, l'APCVEB a entrepris cette année les actions suivantes :

- souscrire à la pétition nationale pour la mise en ligne des documents administratifs légaux (<http://perso.orange.fr/delibenligne/>), et faire connaître cette pétition : elle est toujours ouverte, vous pouvez la signer à titre individuel.
- solliciter les élus pour qu'ils se prononcent vis à vis de cette démarche de mise en ligne ;
- mettre en place un fil d'alerte (RSS) sur notre site, (<http://apcveb.free.fr/v4/backalert.php3>) où nous consignons les avis d'enquête et autres événements portés à notre connaissance.

Souhaitons que cette démarche fasse école, pour le plus grand bien de la démocratie participative.

A..... tension !

Les lignes à Très Haute Tension (THT) sont accusées d'effets néfastes sur l'organisme humain, en particulier à cause des champs magnétiques qu'elles émettent. En France, plus de 200.000 personnes vivent à moins de 100 mètres d'une ligne THT.

Après avoir constaté qu'une exposition supérieure à 0,4 micro-tesla pouvait être considérée comme promoteur ou co-promoteur de leucémies infantiles, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de Lyon classe les champs magnétiques produits par les lignes THT dans le groupe des agents cancérigènes possibles pour les humains.

Rue de la Convention à Balma, la ligne THT venant de Verfeil surplombe ou est très proche des habitations. Les mesures de champ magnétique faites par nos soins chez deux riverains montrent que dans ces habitations les niveaux relevés varient entre 0,7 et 1,1 micro-tesla.

Comme nous l'avons déjà dit lors de notre assemblée générale de 2005, seul l'enfouissement de cette ligne THT permettrait de réduire l'environnement magnétique que subissent les résidents. Dans la future ZAC Gramont, il faut également obtenir la suppression de tout parcours aérien des lignes THT, faute de quoi, il faudrait interdire toute habitation exposée à plus de 0,4 micro-tesla (environ 50m). Cela doit devenir une contrainte d'aménagement. Chacun de nous peut être acteur : il faut se mobiliser au plan national pour supprimer les lignes aériennes THT en agglomération.

...
Le coût du kW/h payé par l'utilisateur est composé de plusieurs postes d'importance inégale (production, transmission, maintenance réparations, amortissements etc...) L'enfouissement des lignes THT coûte deux fois plus qu'une ligne aérienne dans le cas d'une ligne 63/90 kV et de trois à cinq fois plus dans le cas d'une ligne 225 kV. Ce surcoût apparaît dans le poste transmission qui représente 10% du prix final consommateur. Selon un rapport de février 2003 pour la commission européenne, l'enfouissement de toutes les lignes HT et THT amènerait un « surcoût domestique » d'environ 10%. Cet impact serait moins élevé si l'enfouissement était limité aux seules zones urbaines.

Agenda 21 : Préparons ensemble le 21^{ème} siècle



L'Agenda 21 local est une démarche concertée qui se concrétise par un programme d'actions définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable. Un des principes fondamentaux est de « contribuer à l'émergence d'une participation citoyenne active et d'une écoute démocratique ».

Voilà presque 2 ans qu'existe à Balma un Agenda 21 local. L'APCVEB y est représentée en tant qu'association compétente et plusieurs de ses adhérents y participent à titre individuel.

Les 4 ateliers initiaux (6 actuellement), selon leur force, ont esquissé un diagnostic, et ont défini des enjeux malgré les difficultés d'acquiescer toutes les informations techniques indispensables pour la mise en place d'indicateurs d'évaluation. Ces difficultés ont amené les élus à faire intervenir un bureau d'étude professionnel pour épauler l'Agenda 21 et accélérer le processus. Celui-ci est en place depuis septembre et anime avec compétence les réunions des ateliers auxquels les services techniques de la commune sont maintenant associés.

Quelle orientation pour « l'Agenda 21 » de Balma ?

Après une interruption de plusieurs mois, nous nous inquiétons que la fréquence des réunions des ateliers ait été réduite au minimum. De plus, le comité de pilotage, qui devait comprendre des balmanais non élus n'a toujours pas été réuni.

Nous pensons que cette réorientation que l'on observe à Balma, mais aussi de façon générale dans la région (Agenda 21 du Sicoval, de Toulouse, de l'agglomération, ...) n'est pas conforme à l'esprit initial de l'Agenda 21 et que le choix pour une « vraie politique de développement durable au 21^{ème} siècle » ne doit pas être uniquement défini entre des élus et un cabinet de consultance.

Les différentes actions (questionnaires, forums) menées jusqu'alors, vont dans le bon sens mais nous sommes convaincus que l'Agenda 21 dans son ensemble, et non uniquement les élus, doit orienter les travaux du bureau d'études et ainsi être porteur de propositions partagées, alternatives, et constructives pour l'avenir de notre commune et de notre planète. En effet, les enjeux sociaux et climatiques majeurs, récemment confirmés par le dernier rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), nécessitent le rassemblement des différentes réflexions et la mobilisation de toutes les énergies.

Quelle mise en œuvre de « l'Agenda 21 » dans les années qui viennent ?

« L'Agenda 21 », à la demande de certains de ses membres, dont l'APCVEB, s'intéresse aux objectifs de développement durable à atteindre dans le cadre du projet ZAC de Gramont ainsi qu'aux moyens d'intégrer des directives dans les règlements imposés aux promoteurs. Cette action sera-t-elle suivie d'effet ? Ce projet majeur pour notre cité, comme celui plus éloigné du « cœur de ville », nous permettra de juger la détermination réelle de la municipalité en matière de développement durable et de sa volonté d'aller vers une plus grande démocratie participative.

Ateliers APCVEB : Journée « Laissons notre voiture au vestiaire » 17 septembre 2006

Suite à une demande de la mairie de Balma, organisatrice de l'événement annuel « laissons notre voiture au vestiaire », notre association a participé activement cette année en proposant plusieurs activités liées aux problématiques d'environnement.

Installée sur l'estrade de la salle des fêtes municipale, l'APCVEB a proposé dès 14h00 les activités suivantes :

- Le « calcul transport » : après avoir tiré au sort un parcours en région Toulousaine, l'exercice consistait à calculer le coût de revient annuel pour les différents modes de transport proposés, le taux de CO² dégagé lors du parcours ainsi que la durée du parcours, sous une forme très ludique semblable à une chasse au trésor, en trouvant les informations nécessaires sur des petits panneaux affichés dans l'ensemble de la salle des fêtes.
- Un quizz environnement : Ranger des cartes comparant les différentes sources d'énergies, stockage, avantages et inconvénients.
- Trions nos déchets : Choisir la filière adéquate pour 10 déchets tirés au hasard.
- Permis de construire : choix de matériaux, formes, expositions, ... pour la construction d'une maison bioclimatique.
- Un « Pictionary » développement durable : Sur le principe du célèbre jeu, faire deviner, en dessinant, aux autres joueurs des mots en rapport avec l'environnement,

Les participants, dont plusieurs élus, se voyaient remettre en début de parcours un « passeport environnement » qui était renseigné par l'animateur de l'activité à chaque atelier.

Nous avons compté une vingtaine de participants de tous âges qui ont effectué le parcours complet ou partiel. Un tirage au sort a clôturé l'après-midi, de nombreux lots offerts par les sponsors ont été distribués aux participants.

Continuez à jouer en répondant aux questions posées sur notre site internet, par exemple : Combien de kilo de papier chaque habitant consomme-t-il en moyenne par an ?

Le mal-être des grandes agglomérations

Une croissance mal gérée

Depuis des décennies, Toulouse attire de nouveaux arrivants en masse. Ceci poussa les communes périphériques, alors d'importance modeste, à développer un mode d'habitat favorisant les grandes parcelles et les pavillons pour accueillir, moyennant un budget raisonnable, des arrivants ayant soif d'espace. Certains fuyaient l'engorgement de la région parisienne, tandis que d'autres, arrivant de la région même, trouvait là un compromis honorable entre la ville et la campagne. Au fil des années, les prix intra-muros grimperent et habiter en périphérie devint un choix économique. Les communes périphériques grossirent mais ne changèrent pas leur mode de développement. L'agglomération, en forte croissance, commença à s'étaler démesurément. Ce phénomène, généralisé au plan national, a pesé dans les motivations de la loi "Solidarité et Renouvellement Urbain" (SRU) de 2000.

La Loi SRU

Cette réforme importante de l'urbanisme accorde une place de choix au problème de l'étalement urbain. En effet, l'étalement multiplie les besoins en transports et en infrastructure, ce qui coûte à la collectivité. Il rend inefficace les solutions de transport en commun car l'habitat est trop dispersé ; l'individuel prend le pas sur le collectif, ce qui génère bouchons, pollutions et nuisances, ainsi qu'une course aux rocadés et aux échangeurs. Enfin, la saturation progressive du centre génère une spéculation immobilière, incompatible de la mixité sociale.

Pour répondre à ces défis, la loi favorise la densification afin d'économiser l'espace, et de réduire la demande en transport. Nous sommes donc aujourd'hui dans un contexte législatif qui favorise la densification, en réponse à un postulat de croissance perpétuelle des grandes agglomérations. Tout se passe comme si personne ne s'interrogeait sur l'opportunité pour ces agglomérations de continuer à croître.

Vers un meilleur maillage du territoire

La loi SRU seule ne pourra résoudre le problème des agglomérations. En effet, à continuer à remplir les métropoles aux dépens de leurs régions, on crée en dehors de la métropole la situation que l'on a cherchée à combattre en dedans :

- Un habitat très dispersé, entraînant une inefficacité des services d'intérêt collectif : services publics, transports ;
- Une faible mixité sociale : la métropole

attirant l'essentiel de l'activité économique ;

- Une fracture de la population. Ne restera-t-il demain que des hyperurbains et des ermites ? Qui voudra alors financer l'entretien d'une route de 20 km menant à un village de 3 habitants ? Faudra-t-il transformer le village en parc d'attraction ?

Une autre solution - à contre-courant - pourrait être de traiter les problèmes liés à l'expansion par une meilleure répartition de la population et de l'activité entre métropoles, restant chacune d'une taille modérée. L'expansion concerne le territoire et l'économie. L'aspect territoire est déjà pris en compte par la loi SRU, qui favorise la densification. Celui de l'économie en revanche n'est pas abordé.

L'activité économique est tirée par les activités à forte valeur ajoutée qui créent une demande en sous-traitance, en éducation, en culture, et en services de proximité. Ces activités sont aujourd'hui détenues par des entreprises globales, qu'il sera plus efficace d'inciter que de contraindre. Les élus de tous niveaux doivent donc se concerter très en amont avec les porteurs de projets, afin de réfléchir à la répartition des implantations, aux besoins d'infrastructures et de services associés. Dans le marché concurrentiel d'aujourd'hui, les entreprises iront nécessairement à la facilité. Il faut donc créer les conditions qui rendront viables des implantations réparties. Ceci passe par une vision et un effort significatif en terme de maillage des différents réseaux et services. A cet égard, le rôle du service public est fondamental, car lui seul permet de mettre en œuvre à l'avance et de manière continue dans le temps, les conditions d'un tel maillage. On peut donc légitimement s'inquiéter du démantèlement des services en milieu rural (postes, écoles, hôpitaux) et de la réduction des moyens de communication (délégation de la voirie, suppression de liaisons ferroviaires). A titre d'exemple, l'inégalité des territoires - et donc des citoyens - devant les nouvelles technologies (ADSL, TNT, GSM) est déjà frappante.

Vers une autre conception de la ville

La loi SRU ne s'intéresse pas à la qualité de l'habitat qui résulte de la densification : l'initiative des projets est laissée aux collectivités locales, à travers les dispositions détaillées du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des règlements de ZAC. Les élus locaux, et avec eux les aménageurs et architectes, portent ainsi la responsabilité de

l'évolution du cadre de vie des citoyens. L'économie d'espace étant requise, il faut identifier les clefs de la perception du confort de vie, afin de les restituer sous une forme compatible avec le cadre urbain.

- **Tranquillité et intimité.** Etre à l'abri du regard et des oreilles des autres. C'est une affaire de formes, d'agencements et de matériaux. Les clefs de l'intimité sont donc dans la créativité de l'architecte et son aptitude à se servir du terrain.
- **Dynamisme et convivialité.** Se rencontrer, échanger, accéder à la culture et aux services. Disposer d'espaces pour se retrouver, créer, entreprendre, ou simplement se distraire. Tels doivent être les objectifs de l'urbaniste.
- **Proximité et vie de quartier.** Pour se rencontrer, il faut être à pied, ou peut-être à vélo. Ceci plaide pour un développement de l'activité de quartier, pour des liaisons inter-quartier en transports en commun ou modes doux performants.
- **Une nature partagée.** Comment alors réduire les terrains individuels en préservant la jouissance de grands espaces verts ? Sans doute au travers de jardins partagés mais protégés, de terrasses intimes, et d'une judicieuse gestion des perspectives.

Quelles applications à Balma demain ?

Tout ceci n'est peut-être qu'un rêve, ou une vague collection d'idées mal dégrossies. Mais pour incomplètes ou utopistes qu'elles soient, ces pistes traduisent une réelle attente de l'ensemble de la population, et il faudra répondre aux questions suivantes :

- comment modérer la croissance du Grand Toulouse et mieux l'équilibrer vis à vis des autres pôles de Midi-Pyrénées ?
- comment concilier un besoin réel d'économiser le territoire, et une aspiration légitime à une bonne qualité de vie ?
- comment rendre nos villes plus accueillantes, tout en les rendant économes d'énergie, d'espace et de ressources ?

Ignorer ces questions pour les aménagements de demain à Balma serait plus qu'une erreur : ce serait une faute. Tout comme le serait la croyance fataliste en une expansion toujours accélérée du Grand Toulouse.